

## Séance du 26 Mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 20 mai.

**Etaient présents** : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Mikaël Broussot, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Daniel Le Rouzic, Jean Morvant, Maxime Oliviero, Sandrine Pérès, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

**Secrétaire** : Alain Le Fur

**Aménagement du bourg : poursuite des travaux** (Intervention de Mr Leray Jean-Michel)  
Les premières lanternes sont installées, le raccordement au réseau électrique est prévu la semaine 24. Concernant l'avancement des travaux, il restait à définir l'emplacement du 2<sup>ème</sup> abri bus en accord avec le service des transports du Conseil Général. L'emplacement étant déterminé, Me Poinas doit fournir le plan définitif. Dès réception la commission d'aménagement du bourg sera réunie. Le 2<sup>ème</sup> abri bus sera financé à 50% par le Conseil Général.

**Route de Manéguégan** endommagée par une entreprise il y a deux ans : l'entreprise Bertho n'est jamais intervenue pour la réalisation des travaux. Mr Leray relancera le dossier.

**Chemin de Saint-Jean** détérioré par une entreprise de débardage de bois. Des photos constatant l'ampleur des dégâts ont été prises, l'entreprise est intervenue pour remettre le chemin en état mais cela ne suffit pas, un empiérement correct est demandé.

### **Projet de numérotation des villages.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une numérotation des villages afin de faciliter la distribution du courrier et l'accès aux services d'urgence, mettre à jour le système d'information généralisé pour la géolocalisation des habitations. Suite à une rencontre avec Mr Moullec, chargé de mission de la Poste, un état des lieux serait réalisé par le facteur. Le financement est à la charge de la commune et représente un coût d'environ 4€ la plaque soit 1 300€.

Une chartre d'engagement en partenariat avec la Poste finalise l'acceptation de la commune. Il a été décidé, suite à la proposition de Mr Pomme Patrick de réaliser dans un premier temps un inventaire des villages et de l'ensemble de la signalétique. Le Maire propose, suite aux débats, de s'accorder un temps de réflexion sur le projet de numérotation des villages.

**Recrutement des guides pour l'édition de « l'Art dans les Chapelles ».** (intervention de Me Le Morzadec Eliane).

Un appel à candidature a été réalisé dans la presse, le délai de dépôt était fixé au 16 mai. 15 candidatures ont été reçues dont 5 de Séglien : Melles Bihoès Manon, Talhouët Sylvie, Moréac Gwennan, Michel Pauline.

Le choix s'est porté pour le recrutement de Melle Talhouët Sylvie et Melle Bihoès Manon selon les critères retenus à savoir l'âge, les compétences, et les préconisations de Mr Delhaye, Président de l'association « l'Art dans les Chapelles » de recruter des personnes ayant des connaissances dans le domaine artistique.

Le Maire fait part de la demande de Mr Delhaye de raccorder la chapelle de Locmaria au réseau électrique pour les besoins de l'exposition. Une demande a été faite auprès du SDEM,

le raccordement étant entièrement pris en charge, seule l'installation du compteur est à la charge de la commune, environ 300€.

Des travaux au niveau du faitage seront à prévoir sur la chapelle après les fortes pluies de début d'année.

### **Vote des subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2014 aux différentes associations sous réserve de présentation d'un bilan financier :

- Entente sportive Ségliennaise	930€
- Comité des fêtes	1 030€
- Comité de Locmaria	31€
- Comité de Saint-Jean	31€
- Comité de Saint-Germain	31€
- Comité de Saint-Zénon	31€
- Oratoire du Clandy	31€
- Club des Loisirs	216€
- Pijadur Ar Vro Pourleth	310€
- A.F.N.	120€
- Diane Ségliennaise Sté chasse	160€
- Séglie Culture et Loisirs	150€
- Donneurs de sang	35€
- Accueil et partage	164€
- FNATH	30€
- Office des sports de Guémené	10€/enfant
- Union Départ. Des Sapeurs Pompiers	50€
- Solidarité Paysanne Morbihan	50€
- ATES	50€
- Restos du Cœur	110€
- Comice Agricole	184.50€
- Cinéma Roch	100€
- Ar Vinojenn Sklaër	30€
- Mucuvisode	20€
- Réseau des Korrigans	515.90€
- Challenge du Roi Morvan : une coupe sera acquise par la Commune.	
- Piégeurs de ragondins : 50€ pour frais de déplacement	

### **Permanences du Maire et Adjoint**

Le Maire tiendra une permanence le lundi et le vendredi à partir de 16h45 sur rendez-vous ; ainsi que le samedi de 10H00 à 12H00. En cas d'empêchement un adjoint tiendra la permanence.

Monsieur Leray Jean-Michel, 1<sup>er</sup> adjoint sera présent le mardi et le jeudi de 10H00 à 12H00.

**Bénévole commission** : Mr Gaudin François sera membre bénévole de la commission des travaux et aménagement foncier. Il avise le conseil qu'en sa qualité d'artisan il ne souhaite pas être sollicité pour des devis.

**CU de Mr Carel** changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation à Pourvelin. Le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par une personne qui souhaiterait créer une pension canine dans ce bâtiment et sollicite l'installation d'un mobil-home sur les lieux pour les besoins de son activité.

Considérant que le CU avait fait l'objet d'un refus, le Maire propose de donner un avis défavorable.

**Nettoyage des chemins de randonnée** : une journée de nettoyage est prévue samedi 31 mai.  
Rendez-vous à 9H00 ; repas prévu à midi.

**Fête de la musique** va être relancée ; elle aura lieu le 20 juin.